

Envoyé en préfecture le 20/07/2018

Reçu en préfecture le 20/07/2018

Affiché le **24 JUL. 2018**

ID : 082-228200010-20180703-CP2018_07_21-DE

DEMANDE PRESENTÉE DANS LE CADRE DE LA POLLIQUE CLASSIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT H.T.	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMEN- TALE
1) GENE Brières Rénovation thermique, création d'un sas et extension de la salle des fêtes (tr 1) SUMR/ACO03623	353 697 €	130 000 €	223 697 €	39%	50 700 €

Observation : Préfinancement accordé le 8 février 2018. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 223 697 € pourrait être accordée à la commune.

DEMANDES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT RÉGIONAL UNIQUE

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMEN- TALE
2) CAYLUS Création d'un pôle d'éducation à l'environnement SUMR/ACO03214	768 000 €	500 000 €	-	22%	110 000 €

Observation : Dossier présenté dans le cadre du Contrat Régional Unique du PETR Midi Quercy – Année 2017/phase 2.

3) MARSAC Aménagement d'une salle de réunion SUMR/ACO03783	52 904 €	52 904 €	-	45%	23 806 €
----------------------------------------------------------------------------	----------	----------	---	-----	-----------------

Observation : Dossier présenté dans le cadre du Contrat Régional Unique du PETR Garonne Quercy Gascogne – Année 2016.

TOTAL..... 184 506 €

Le Président,

Christian ASTRUC